**Du : 26/02/2019** **Au: 25/03/2019**

**Client :** Commission de la CEDEAO

**Type :** Manifestation d’Intérêt (MI)

**TITLE : RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DE LA CEDEAO**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), représentée par la Commission de la CEDEAO, a l'intention de recruter un cabinet de consultants pour réaliser des études d'impact environnemental et social en vue de la construction du nouveau siège ultramoderne de la Commission à Abuja, Nigeria.

2. L'objectif principal de cette étude est de mener des études d'impact environnemental et social pour la construction du nouveau siège de la CEDEAO.

3. Fonctions et responsabilités de la société d'experts-conseils

1. Etablir des renseignements de base sur l'environnement naturel et bâti, y compris les activités socio-économiques à l'intérieur et à l'extérieur du site par rapport au projet.
2. Identifier, évaluer et éventuellement quantifier les aspects positifs et négatifs directs et indirects du projet de construction sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique selon les différentes phases (préparation, construction et exploitation).
3. Proposer, au besoin, des mesures d'atténuation techniquement viables et économiquement réalisables pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs du projet, et des mesures pour améliorer les impacts positifs.
4. Préparer un plan de suivi et de gestion indiquant les indicateurs à suivre, les résultats escomptés et les activités à réaliser et proposer une matrice du cadre logique.
5. Fournir toute la documentation nécessaire, rédiger les demandes de permis et aider l'Autorité de la capitale fédérale d'Abuja dans le traitement du permis d'EIE

**4. La durée totale de la mission est de (3) trois mois.**

5. La Commission de la CEDEAO invite maintenant les Consultants éligibles (société) à indiquer leur intérêt à fournir ces services. Les sociétés d'experts-conseils intéressées, admissibles et qualifiées doivent fournir des renseignements complets sur leurs qualifications et leur expérience, démontrant qu'elles sont qualifiées et expérimentées dans la prestation de services semblables. Les critères de présélection sont les suivants : Les critères de présélection sont les suivants : (a) expérience générale dans la réalisation d'études et la supervision de projets immobiliers (bureaux, logements, zones et complexes commerciaux, zones industrielles, etc.) au cours des dix (10) dernières années ; (b) expérience spécifique dans les études d'impact environnemental de structures telles que des immeubles de bureaux et des bâtiments et installations commerciaux complexes au cours des dix (10) dernières années ; (c) expérience spécifique dans la réalisation d'études d'impact environnemental/social et le traitement des certificats pertinents pour des bâtiments de nature similaire au cours des dix (10) dernières années ; (d) expérience dans la supervision de projets de construction de bâtiments en Afrique subsaharienne financés par la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement ; (e) ressources et équipements logistiques ; (f) ressources informatiques (équipement spécialisé et liste des logiciels) et (g) capacité à rédiger les rapports en anglais et français ; (h) disponibilité des employés clés ayant les compétences suivantes :

a) Expert en environnement

* La personne doit être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement ou en génie de l'environnement.
* Il possède au moins dix ans d'expérience dans le domaine des études d'impact sur l'environnement des projets d'infrastructure.
* Il doit avoir participé à une étude d'impact sur l'environnement d'au moins deux projets de construction similaires au cours des cinq dernières années.
* Doit avoir réalisé au moins un projet similaire en Afrique subsaharienne.

b) Expert socio-économique

* La personne doit être titulaire d'une maîtrise en sciences sociales, en économie, en psychologie ou en sciences humaines, mais détenir un baccalauréat en sciences sociales.
* Il possède un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine des études d'impact socio-économique sur les projets d'infrastructure.
* Il doit avoir été impliqué dans une évaluation de l'impact socio-économique d'au moins un projet de construction similaire au cours des 5 dernières années.
* Doit avoir réalisé au moins un projet similaire en Afrique subsaharienne.

NB : Pour satisfaire aux critères susmentionnés, les bureaux d'études doivent fournir des preuves tangibles et des références détaillées pour toutes les déclarations faites en termes d'expérience et de capacités, de missions similaires, etc. Chaque référence fournie doit être résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en considération et acceptée que si le candidat joint des pièces justificatives indiquant les coordonnées des pouvoirs adjudicateurs afin de faciliter la vérification des informations fournies, y compris les attestations de bonne exécution de chaque marché présentées telles que délivrées par le client.

6. Les sociétés de conseil intéressées peuvent s'inscrire en consortium ou en partenariat pour assurer et/ou renforcer leurs capacités consolidées d'exécution de la mission.

7. Les critères d'éligibilité, la préparation de la liste restreinte et la procédure de sélection doivent être conformes aux Règles et Procédures de la CEDEAO pour l'utilisation des consultants" (Code des marchés publics de la CEDEAO), disponibles sur son site Internet : http://www.ecowas.int La procédure de sélection sera la sélection du Consultant (cabinet) sur la base de sa qualification et le cabinet de consultants sélectionné sera invité à produire des propositions techniques et financières qui serviront de base aux négociations pour la conclusion du Contrat. Veuillez noter que les entreprises qui font partie d'un réseau international ne doivent soumettre qu'une seule manifestation d'intérêt en tant que réseau. Veuillez noter que le cabinet de consultants sélectionné devra soumettre tous les rapports requis en anglais et en français.

8. Les cabinets de consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : Du lundi au vendredi de 9h00 GMT+1 à 17h00 GMT+1.

Division Passation des Marchés , Direction de l'administration générale, Commission de la CEDEAO,

Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria ou par courriel aux adresses suivantes : procurement@ecowas.int, sbangoura@ecowas.int avec copie à cappiah@ecowas.int ; amaliki@ecowas.int ; pgueye@ecowas.int ; pgueye@ecowas.int ; y pgueye@ecowas.int

NB : L'attention des sociétés de conseil intéressées est particulièrement attirée sur l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO ("Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats"), qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à "l'article 119 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

9. La manifestation d'intérêt (1 original et 3 copies) doit être livrée dans des enveloppes scellées et clairement marquées "RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER POUR TRANSPORTER DES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX SIÈGES DE LA CEDEAO", Ne pas ouvrir sauf en présence du Comité d'évaluation à l'adresse ci-dessous au plus tard le **lundi 25 Mars 2019** à 11h00 (GMT+1).

La boîte d'appel d'offres de la CEDEAO est située à la Direction de l'administration générale, Division Passation des Marchés , Commission de la CEDEAO, 1er étage, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria.

10. Veuillez noter que les soumissions électroniques ne sont pas acceptées et ne seront pas évaluées.

11. Cette manifestation d’intérêt est également publiée sur le site web de la CEDEAO http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement